

Critères de priorisation Physiothérapie en CHSLD

Probléma- tiques	NIVEAU DE PRIORITÉ / DÉLAIS MAXIMUM DE PRISE EN CHARGE			
	((Une requête qui dépasse son échéance devient la première à être traitée en P1))			
	Priorité 1 Jusqu'à 7 jours	Priorité 2 Jusqu'à 30 jours	Priorité 3 Jusqu'à 90 jours	Priorité 4 Jusqu'à 180 jours
Transferts	-Transfert autonome problématique -Transfert assisté problématique	-Déplacements au lit problématiques		
Déplacements non sécuritaires	-Chutes fréquentes -Risque de chute imminent -Déplacements non- sécuritaires à la chambre ou sur l'unité avec ou sans aide technique	-Chute unique -Risque de chute modéré -Configuration problématique de la chambre	-Chambre encombrée -Déplacements non- sécuritaires à l'extérieur	
Difficulté à la marche	-Station debout instable -Instabilité à la marche	-Ajout / vérification / ajustement d'aides technique	-Boiterie -Diminution de l'endurance	
Douleur	-Soins palliatifs / soins de confort	-Douleur		
Autres motifs	- Évaluation d'admission -Sécurité compromise de l'usager, des autres usagers ou du personnel -Réévaluation post- hospitalisation	-Risque de déconditionnement -Détérioration récente de l'état de l'usager		-Diminution de force -Diminution d'amplitude articulaire

Références :	Outil conçu par consensus de l'équipe en physiothérapie en CHSLD du CISSSMO, selon l'offre de service actuelle				
Direction émettrice :	DSHAPPA	Expéditrice :	Nathalie Beaupré	Entrée en vigueur :	2021-04-22
Destinataires :	Tout le personnel du CISSSMO – Hébergement - réadaptation			Révision :	2022-10-28